

0DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2024	2 Bis

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

SEANCE DU 20 JANVIER 2024

Nombre de membres  
En exercice : 22  
Présents : 17  
Votants : 19

le 20 Janvier 2024 Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en séance exceptionnelle, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

**Date de convocation :**

11 Janvier 2024

**Date d'affichage :**

11 Janvier 2024

**PRESENTS :** SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Kitty, GAILLET Gérard, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ROBERT Bruno, ZITO Josette, LHOMME Louissette, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, POUSSON Fanny

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Monsieur ADOUENI Léon

Monsieur BOSCHARD Frédéric qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique

Madame BOULE Annie

**ABSENT**

Monsieur LUKUNGA Joseph

Madame MASSAU Fatima

**Secrétaire de séance :** Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DU TABLEAU DES  
EFFECTIFS  
CREATION DE POSTES  
Suite CST du 11 Décembre 2023**

Le Conseil municipal de le Plessis Belleville,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre le recrutement de nouveaux arrivants.

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20240201-2BIS-DE  
Date de réception préfecture : 01/02/2024

Plusieurs dispositions modifiant le tableau des effectifs du personnel de la commune sont aujourd'hui proposées.

Vu l'avis favorable du CST du 11 Décembre 2023

Considérant la nécessité de créer :

- 1 poste de gardien brigadier à temps complet

Considérant la nécessité de supprimer plusieurs postes à la suite de départs (retraite, démission) :

- 1 adjoint d'animation à temps complet
- 1 agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 brigadier-chef principal à temps complet
- 1 agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 24h par semaine pour l'équipe d'entretien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée au 1<sup>er</sup> Février 2024

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2024,

Pour extrait certifié conforme, le 20 Janvier 2024

Le maire, ~~Dominique~~ SMAGUINE

